

Conditions générales de réservation et de vente Séjours linguistiques (à conserver par le participant)

ATOUT LINGUISTIQUE, RCS NANTERRE n° 450 758 388

dont le siège social est situé 85 rue Gallieni 92100 Boulogne-Billancourt, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 € et est titulaire d'une licence d'agence de voyages sous le n° LI 092 04 005.

ATOUT LINGUISTIQUE est membre de

"L'Office National de Garantie des séjours et stages linguistiques" et est un organisme formateur immatriculé auprès de la "Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Permanente" sous le n° 11 921 461 592.

ATOUT LINGUISTIQUE est garanti par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de Générali France contrat, sa caution financière est assurée par l' A.P.S.

Les présentes conditions de réservation et de vente régissent les rapports entre ATOUT LINGUISTIQUE et les bénéficiaires des prestations (réservation de séjours et toutes autres prestations annexes).

La réservation d'un séjour par l'envoi d'une fiche d'inscription signée et le versement d'un acompte impliquent l'acceptation des conditions générales de réservation et de vente telles qu'énoncées ci-après.

INSCRIPTIONS

Pour tous séjours, votre bulletin d'inscription doit nous être retourné avec un chèque de 400 € d'acompte pour un séjour en Europe, 450 € pour un séjour aux USA ou au Canada et 1050 € pour un séjour " High school academic year ".

A réception de ce dernier accompagné de l'acompte, nous vous ferons parvenir : Un exemplaire signé par nos soins du contrat de vente, un accusé réception précisant le lieu du séjour, les dates, le lieu de départ, le mode de transport, le prix du séjour et le montant du solde à régler au plus tard 4 semaines avant le début du séjour (sauf dans le cas d'une inscription tardive où la totalité du montant du séjour est exigée). 30 € de frais de dossier sont inclus dans ces montants.

Environ une semaine avant le début du séjour :

La convocation du voyage s'il est collectif avec l'heure et le lieu de rendez-vous, les coordonnées de la famille d'accueil et le nom avec téléphone du responsable local, les étiquettes bagages (sauf pour les séjours aux U.S.A.).

ASSURANCES

ATOUT LINGUISTIQUE est garanti contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle telle qu'elle est définie au titre VI de la loi du 13 juillet 1992 pouvant incomber à l'assuré en raisons des dommages causés à des clients, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente des prestations définies aux articles 1,2 et 25 de la loi du 13 Juillet 1992, tant du fait de l'assuré que du fait de ses préposés, ainsi que des personnes qui lui sont liées dans les conditions prévues aux articles 26 et 27 du décret du 15 juin 1994.

Les dommages liés au vandalisme et à la dégradation volontaire restent de la responsabilité du participant et de ses parents.

En aucun cas ATOUT LINGUISTIQUE ne peut être considéré comme responsable d'éventuels pertes ou vols de bagages ou de biens personnels qui restent sous la surveillance entière du participant.

ANNULATION

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par courrier recommandé. Elle entraîne une retenue de 400 € de frais si elle est notifiée plus de 30 jours avant le départ. Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le départ, la retenue sera de : 40% du prix total du séjour du 30 au 21 ème jour avant le départ, 50% du prix total du séjour du 20 au 14 ème jour avant le départ, 75% du prix total du séjour du 13 au 7 ème jour avant le départ, 90% du prix total du séjour moins de 7 jours avant le départ. 100% du séjour pour non présentation au départ.

GARANTIE ANNULATION

Le participant peut obtenir le remboursement des acomptes et sommes versées en règlement du forfait séjour en optant à l'inscription pour une garantie annulation. Cette garantie s'applique en cas de maladie, d'accident ou de décès du participant, de ses ascendants directs (père et mère), de ses frères et sœurs, ou en cas de perte d'emploi d'un des deux parents survenant après l'inscription. Cette garantie s'applique exclusivement avant le départ du participant, son montant doit impérativement être réglé à l'inscription et ne pourra faire l'objet d'un remboursement quelconque. Elle exclut tout trouble à caractère psychologique.

Un justificatif écrit est nécessaire pour obtenir le droit au bénéfice de cette garantie. La garantie ne couvre pas l'annulation d'un séjour pour convenance personnelle, absence de présentation le jour du départ ou maladies connues au moment de l'inscription. Pour être valable la prime doit obligatoirement être versée au moment de l'inscription.

DÉSISTEMENT OU MODIFICATION EN COURS DU SÉJOUR DU FAIT DU PARTICIPANT

Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, et / ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le forfait ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de ATOUT LINGUISTIQUE .

Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant, sauf en cas d'une prise en charge dans le cadre de l'assistance rapatriement.

ANNULATION DU FAIT DE ATOUT LINGUISTIQUE

La réalisation d'un séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si le nombre de participants était insuffisant ou en cas de force majeure (Sécurité des voyageurs, incapacité médicale du responsable local), ATOUT LINGUISTIQUE pourrait se voir dans l'obligation d'annuler le séjour.

Dans cette éventualité, ATOUT LINGUISTIQUE informerait le participant dans les meilleurs délais et au plus tard 30 jours avant le départ. Le participant aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un séjour similaire ou du remboursement total des sommes versées. En cas de refus d'un dossier USA année scolaire, la somme de 400 € sera retenue.

MODIFICATION DU FAIT D'ATOUT LINGUISTIQUE

ATOUT LINGUISTIQUE peut se voir dans l'obligation, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'empêchement majeur, de modifier un lieu de séjour, un programme ou ses prestations.

Dans cette éventualité, Il proposera des prestations de remplacement de qualité équivalente ou supérieure sans supplément de prix, ou, à défaut, le remboursement des prestations non fournies.

ATOUT LINGUISTIQUE peut se voir dans l'obligation de modifier les dates et horaires d'un séjour en fonction des disponibilités et impératifs imposés par les compagnies aériennes, maritimes et ferroviaires.

Dans l'éventualité de mouvements de grèves ou de changements d'horaires imposés par ces mêmes compagnies, nous nous efforcerons de rechercher et de proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées afin de garantir l'exécution des voyages aller et retour. Ces solutions peuvent faire l'objet d'une modification des moyens de transport initialement prévus et les frais supplémentaires occasionnés par ces événements restent à la charge du participant.

LES TARIFS

Les tarifs publiés dans nos brochures sont donnés à titre indicatif, et peuvent faire l'objet de modifications en fonction des fluctuations des parités monétaires pour les séjours à l'étranger, des coûts de transports, liés notamment au coût des carburants, du taux de TVA et taxes en vigueur.

Nous réservons le droit d'appliquer toutes modifications aux prix publiés, après en avoir informé les participants, et ce dans le strict cadre de la loi de 1992. Les taux de références sont ceux au 30 novembre dernier.

AFFECTATION DU PARTICIPANT DANS SA FAMILLE D'ACCUEIL

Les délais de communication des coordonnées des familles d'accueil stipulés dans notre brochure, seront respectés à la condition de recevoir le dossier d'inscription complet 60 jours avant le début du séjour.

Les souhaits formulés par les parents quant à l'affectation de leur enfant, seront considérés avec attention et transmis à nos correspondants locaux afin qu'ils puissent les satisfaire.

L'impossibilité de répondre favorablement à l'un des souhaits énoncés (la situation géographique, la différence de niveau social, la composition supposée inadéquate de la famille, l'âge et le nombre de ses membres, (il se peut qu'une famille soit "monoparentale"), la proximité géographique entre amis ou frères et sœurs, ne pourra jamais être invoquée pour modifier l'affectation, ou pour annuler le séjour.

RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Le participant doit nous notifier à l'inscription, et dans tous les cas, 4 semaines avant le départ, tout problème médical connu pouvant être susceptible de conduire à une non prise en charge des frais garantis normalement par notre assurance ou conduisant à une impossibilité partielle de participation au programme ou handicap conduisant à un aménagement des conditions normales de séjour. ATOUT LINGUISTIQUE doit dans tous les cas en être informé et donner son accord préalable, avec re-facturation éventuelle des frais supplémentaires induits.

Les réclamations doivent être notifiées par écrit (en recommandé avec A.R.) dans un délai d'un mois après la fin du séjour.

FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER - PIÈCES D'IDENTITÉ

Les participants de nationalité française devront se munir des documents suivants : La carte nationale d'identité, et pour les mineurs une autorisation de sortie du territoire (délivrée par le commissariat de police ou la mairie), ou le passeport personnel en cours de validité (obligatoire pour les pays hors Union Européenne).

Il appartient aux participants de nationalité étrangère de se renseigner auprès des services administratifs compétents sur la nature des documents dont ils devront se munir.

Les participants doivent prendre à leur charge tous les frais supplémentaires que causeraient la non présentation de ces documents au départ et ne pourront prétendre à aucun remboursement du séjour en cas de non participation.

Le visa n'est pas nécessaire pour les séjours aux USA ou Canada de moins de trois mois.

SOINS MÉDICAUX

Les participants devront se munir pour les séjours en Irlande, Allemagne et Espagne, du formulaire E111 délivré par les centres de Sécurité Sociale, en vue de l'éventuelle prise en charge de frais de santé. Notre assurance agit en complément des prises en charge par la Sécurité Sociale et des Mutuelles des participants. La démarche pour obtenir ces premiers remboursements reste du fait du participant. Aux Etats Unis, tous les séjours incluent une assurance médicale complémentaire.

DISCIPLINE, RENVOI, RETOUR ANTICIPÉ

ATOUT LINGUISTIQUE se réserve le droit de donner un avertissement et de renvoyer tout participant dont la conduite est jugée inacceptable. Les frais de rapatriement sont à la charge des parents ou du tuteur légal.

Dans le cas de délit grave (exemple : vol dans un magasin ou dans une famille), le participant pourra être renvoyé immédiatement aux frais des parents sans avertissement. La décision appartient à ATOUT LINGUISTIQUE .

En cas de renvoi disciplinaire, aucun remboursement ne peut être accordé.

De même, en cas de retour anticipé pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne pourra être fait.

BONS VACANCES C.A.F.

Les familles bénéficiant de ces bons doivent verser l'acompte normalement demandé et adresser en même temps leurs bons vacances.

CHÈQUES VACANCES

A joindre lors de l'inscription ou du paiement du solde.

UTILISATION DE L'IMAGE

ATOUT LINGUISTIQUE se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou son représentant légal, par courrier dans le délai d'un mois à l'issue du séjour.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES & ATTRIBUTION de COMPETENCE

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant.

En cas de litige, seul le tribunal de Nanterre dans les Hauts-de-Seine sera compétent.